Ville de CHARLY

Place de la Mairie
69390 Charly
Tél. 04 78 46 07 45
accueil@mairie-charly.fr

DEMANDE D'OCCUPATION OCCASIONNELLE D'UNE SALLE MUNICIPALE

du 1er septembre au 31 juillet 2023

A tout moment, la commune reste prioritaire de l'utilisation des salles communales, au titre de l'intérêt général, même si celles-ci ont été préalablement réservées

Demandeur	
Association :	
Représentée par :	
Nom - Prénom :	
Qualité :	
Téléphone :	

Nom de l'évènement :	**Date de l'évènement : du_____ au _____**
Salle ou lieu demandé(e)	
Objet :	
Nombre de personnes :	Horaires (début et fin) : de___h__ à ___h__
Repas :	❒ Oui ❒ Non
Autres informations :	
Installation :	❒ Le jour même à ___h___ ❒ La veille à ___h___
Rangement :	❒ Le jour même de___h___ à ___h___ ❒ La lendemain de ___h___à ___h___

Informations complémentaires :

Un chèque de caution de 2000 € (Melchior et Espace Dubernard) devra être déposé obligatoirement en Mairie au moins 15 jours avant la date de la manifestation accompagné d'une attestation d'assurance de responsabilité civile précisant le nom de la salle occupée, le jour et les horaires de la manifestation. Un état des lieux entrant et sortant sera établi.